

1. Code d'identification unique du type de produit: **ONDUTISS HDV R1 / ONDUTISS HDV R1 PLUS / ECRANTOIT RESPIRANT R1 / ONDUTISS PARE PLUIE**
2. Type, lot, numéro de série ou tout autre élément permettant d'identifier le produit de construction comme l'exige l'article 11 (4) du RPC : **ONDUTISS HDV R1 / ONDUTISS HDV R1 PLUS / ECRANTOIT RESPIRANT R1 / ONDUTISS PARE PLUIE (indiquée sur l'emballage et l'impression du produit).**
3. Usage ou les usages du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant : **Ecran souple de sous-toiture pour couverture en petits éléments discontinus et écran souple pour murs et cloisons extérieures. Ce produit ne contient pas de substances dangereuses.**
4. Nom, raison sociale ou marque commerciale enregistrée et adresse de contact du fabricant tel que requis en vertu de l'article 11 (5): **ONDULINE FRANCE –Rue du Bac- BP15 – 76480 YAINVILLE – FRANCE – Tel +33 2 35 05 90 90 – Fax +33 2 35 05 91 11– email : info@onduline.fr.**
5. Le cas échéant, le nom et l'adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12 (2) : **Non applicable.**
6. Système ou systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction énoncées à l'annexe V : **Système 3.**
7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée : **EN 13859-1, 2, attestation sous système 3 effectuée et le rapport d'essai publié an CSI a.s.**
8. Performance déclarée:

Caractéristiques essentielles	Performance	Unités	Tolérances (-/+)		Normes
Réaction au feu	<b>E</b>	-	-	-	EN 13501 EN 11925-2
Résistance à la pénétration de l'eau	<b>W1</b>	-	-	-	EN 1928 EN 13111
Résistance à la pénétration de l'eau après vieillissement artificiel*	<b>W1</b>	-	-	-	EN 1928 EN 13111
Résistance à la rupture en traction avant vieillissement artificiel* (LxT)	<b>220/140</b>	N/50mm	-20/-20	+40/+30	EN 12311-2 EN 13859-1;2
Résistance à la rupture en traction après vieillissement artificiel* (LxT)	<b>190/120</b>	N/50mm	-20/-20	+50/+40	EN 13859-1;2
Elongation avant vieillissement artificiel (LxT)	<b>40/70</b>	%	-10/-20	+30/+40	EN12311-2 EN13859-1;2
Elongation après vieillissement artificiel (LxT)	<b>30/55</b>	%	-10/-22	+30/+40	EN13859-1;2
Résistance à la déchirure au clou (LxT)	<b>80/90</b>	N	-20/-20	+30/+30	EN12310-2 EN13859-1;2
Souplesse à basse température	<b>-20</b>	°C	-	-	EN1109

10. La performance du produit identifié aux points 1 et 2 est en conformité avec les performances déclarées au point 8.

Cette déclaration de performance est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Ce produit ne contient pas de substances dangereuses.

Signé par et au nom du fabricant par :

**DUBUC PASCAL** Directeur exécutif

**Yainville le 01 juillet 2013**

